

Moudon, le 13 mars 2024

**EXTRAIT**

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon  
Séance du 12 mars 2024  
Présidence : Gzim Rama

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 48/23

**Demande d'un crédit de CHF 295'000.- pour l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville**

- vu le préavis de la Municipalité No 48/23 ;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. autorise formellement la Municipalité à réaliser l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville,
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 295'000.-, à déduire toute subvention et aide éventuelle,
3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,
5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

**Le préavis est accepté par 33 voix, 3 avis contraires et 3 abstentions.**

Ainsi délibéré en séance du 12 mars 2024.

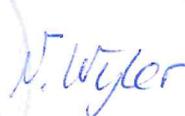
**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**



**Gzim Rama**



**Nicole Wyler**